AR Prefecture
006-240600593-20210930-210906-DE
Reçu le 05/10/2021
Publié le 05/10/2021

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Pays des Paillons
Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

OBJET :

Fonds de concours Commune de L'Escarène Acquisition de 2 parcelles pour agrandissement du cimetière

**Décision n° 21 09 06**

*L'an deux mille vingt et un, le jeudi trente septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance non ouvert au public mais retransmis en direct par voie électronique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.*

***Etaient présents*** *: Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Cyril Piazza, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Gérard Branda, Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Mesdames Sandrine Guglielmino, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.*

***Absents représentés*** *: Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard Saramito par Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Gérard De Zordo par Monsieur Francis Tujague, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Pierre Donadey.*

***Absents*** *: Messieurs Robert Nardelli, Michel Lottier, Jean-Marc Rancurel, Edmond Mari, Madame Evelyne Laborde, Monsieur Jacques Saulay, Madame Alexandra Russo, Monsieur Romain Bianchi, Madame Sophie Esposito, Monsieur Philippe Mineur, Madame Germaine Millo.*

*Monsieur Christian Dragoni a été nommé secrétaire de séance.*

Monsieur le Président indique que le bureau communautaire, dans sa séance du 23 septembre 2021, a émis un avis favorable pour l'attribution d'un fonds de concours à la commune de L'Escarène concernant un projet d'acquisition de deux parcelles en vue de l'agrandissement du cimetière.

Le coût de cette opération est de 14 500 € HT basé sur le plan de financement suivant :

| | |
|---|---|
| - Département : | 4 059,00 € (28 %) |
| - Commune : | 5 220,50 € (36 %) |
| - CCPP : | 5 220,50 € (36 %) |

Le fonds de concours demandé à la CCPP est donc de 5 220,50 €.

Par rapport à l'échéancier et la nature des investissements, ce montant entre dans l'enveloppe de 163 050,50 € encore disponible pour la commune.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré,**

- **Décide** d'allouer un fonds de concours de 5 220,50 €, à la commune de L'Escarène pour ce projet, étant précisé que ce fonds de concours ne devra pas excéder 50 % de la dépense restant à charge de la commune une fois les diverses subventions obtenues ;

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

AR Prefecture

006-240600593-20210930-210906-DE
Reçu le 05/10/2021
Publié le 05/10/2021

- **Décide** de procéder au versement dudit fonds de concours selon les modalités validées par la délibération n° 121218, en date du 17 décembre 2012, à savoir :

  - versement d'un acompte de 25 % sur présentation de l'acte d'engagement ou d'un ordre de service avec le ou les entreprises retenues,
  - versements d'acomptes au fur et à mesure de l'avancée des travaux sur présentation des factures,
  - versement du solde à la fin des travaux sur présentation d'un récapitulatif visé par le receveur municipal.

- **Autorise** la commune, si besoin, à présenter sa demande de versement sans demander d'acomptes préalables.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE PRESIDENT**
**M. LAVAGNA**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES PALLONS - 06 -
55 bis RD 2204
06440 BLAUSASC